



Section Charente-Maritime

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

BULLETIN D'INFORMATION COVID 19 n°6

Le Lundi 6 Avril 2020

Bonjour à vous tous

Vous trouverez ci-dessous le condensé des deux dernières réunions en audio-conférence qui se sont tenues le mercredi 01/04/2020 et le vendredi 03/04/2020. Ces réunions se déroulent sauf événement grave en audio conférence (8h30) toutes les 48 heures pendant les jours ouvrés.

Sont présents à ces réunions, les secrétaires de sections (FO, CGT, Solidaires et CFDT), le secrétaire du CHS-CT (*rôle exercé par la CGT*), le médecin de prévention et coté direction, le directeur départemental, parfois ses adjoints et un représentant du service RH

Evolution de l'épidémie à la DDFiP 17

La médecine de prévention a comptabilisé pour la:

- Le mardi 24 mars 1 agent testé au Covid 19 et 9 cas suspects.
- Le jeudi 26 mars 1 agent testé au Covid 19 et 12 cas suspects.
- Le vendredi 03/04/2020 : 1 agent testé au Covid 19 et 15 cas suspects
-

Il est à noter que les quatre cas qui se sont rajoutés entre le 24 mars et le 30 mars sont des agents qui n'étaient pas dans les services (*soit en télé-travail soit empêchés donc confinés*)

Sur un des cas suspects qui est intervenu entre le 30/03 et le 03/04, une enquête sur les contacts qu'aurait pu avoir cet agent a été effectué par le médecin de prévention avec une mise en place d'un suivi puisque il était présent le 19 Mars dans un service.

Rappelons que ces chiffres peuvent être sous dimensionnés puisque plus de 60 % des agents de la DDFiP 17 sont actuellement confinés.

Evolution de l'épidémie en Charente maritime

Il faut préciser que le nombre de personnes contaminés recensés par la préfecture **est très largement sous dimensionné à cause du manque du test.**

Il faut rappeler que le nombre de décès indiqué par le gouvernement ne correspond qu'aux décès intervenus dans les hôpitaux. Les autres décès (domicile) ne sont pas répertoriés. Au 03/04/2020, les hôpitaux du département n'étaient pas en manque de lits de réanimation contrairement à certains départements qui étaient en tension.

Suivi du taux de présence physique dans les services

TAUX DE PRESENCE		
	Nombre d'agent présent	% par rapport au nombre de postes
lundi 30 mars 2020	167	20,07 %
mardi 31 mars 2020	166	19,95 %
mercredi 1 avril 2020	164	19,71 %
jeudi 2 avril 2020	165	19,83 %
vendredi 3 avril 2020	162	19,47 %

Au vu des chiffres que la direction nous fournit (services par services) et des vérifications (non exhaustive que nous essayons d'effectuer) le taux de présence physique des agents dans les services se stabilisent entre 19 % et 20 % (*Environ 40 % des agents concernés car il a été mis en place un système de rotation*)

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une fois les tâches essentielles terminées, les agents sont appelés à rentrer chez eux et que pendant cette période de crise sanitaire. Le fait de partir sur les plages fixe n'a aucune incidence sur la pointeuse. La présence de quelques heures dans un service et comptabilisé comme une journée de travail.

Nous sommes encore intervenus **tout particulièrement sur un service sur le fait que ces règles édictées depuis plus d'une quinzaine de jours n'étaient nullement respectées. Et en effet un chef de service demande à ses agents de rester pendant les plages fixes. Ce chef de service considérant que l'ensemble des missions de son service sont essentielles.**

Le télétravail

De 77 portables en télétravail recensés au 23/03/2020, la direction est passée en fin de semaine à 138 portables. Il reste encore quelques portables neufs à configurer. A noter que des inspecteurs de la DIRCOFI aident les Services de Impôts des Entreprises

Accueil du Public (Bons de secours)

Les trésoreries municipales de La Rochelle, de Saintes, de Royan, de Rochefort, de Jonzac et de St Jean d'Angely ont été missionnées pour procéder au remboursement sous formes d'espèces des citoyens détenteurs des bons de secours (aide sociales délivrés par le département à des personnes en grandes difficultés)

D'après la fiche de modalité fournie par la direction il est bien précisé qu'un seul usager sera habilité à rentrer dans les locaux *des postes comptables listés ci-dessus* pendant le créneau horaire convenu lors de la prise de rendez-vous avec les agents.

Il est précisé qu'à titre exceptionnel, un contribuable n'ayant pas de moyens de locomotion et qui se retrouverait en grave difficulté financière pourrait être redirigé sur sa trésorerie la plus proche de son domicile.

La direction parle d'un volume de réception assez faible. **Affaire à suivre**

Le directeur nous a prévenu qu'il avait été passé commande de masques chirurgicaux afin de permettre aux agents d'effectuer ces missions et que les bureaux de réception seraient adaptés.

Campagne d'impôt sur le revenu

Au 03/04/2020, la centrale n'avait pas fourni de directives précises,

Nous avons pris acte du recul d'une dizaine de jours du début de la campagne d'information de l'impôt sur le revenu (passe du 09/04/2020 au 20/04/2020)

Proposition de mesure de protection sanitaire supplémentaire (Courrier courant)

Nous avons relayé le mercredi 01/04/2020, l'excellente initiative du site Saintes qui consiste à mettre le courrier courant en attente pendant 48 heures avant de l'ouvrir et de généraliser cette initiative à 'ensemble des sites du département.

Lors de la deuxième audio conférence, la direction nous a prévenu que le secrétariat général s'était déjà saisi de cette problématique et devrait proposer assez rapidement un protocole.

À cette occasion, nous avons fait part de nos craintes sur le déconfinement qui ne devrait être effectif que par palier et que le retour à la normale devrait prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Congés, Tickets restaurant

Pour les agents présents n'ayant plus accès aux cantines administratives (Rochefort, Saintes et la Rochelle), la direction est toujours dans l'attente de la réponse de la centrale sur la possibilité d'octroyer des tickets restaurants aux agents présents.

A 03/04/2020, toujours pas d'instruction de la centrale sur les éventuelles conséquences sur les congés et la prise de congés pendant la période estivale.

Autres sujets

Lors des discussions sur la campagne d'impôt sur le revenu, nous avons commencé à débattre sur les mesures de protections à envisager.

À cette occasion même si le sujet **est extrêmement prématuré**, nous avons demandé que la direction s'empare très rapidement de la sécurité sanitaire des box de réception secondaire et de ne pas se concentrer uniquement sur les bornes d'accueils primaire des sites

Nous avons expliqué que beaucoup d'agent se posait la question du retour du public dans les sites même si celui-ci se faisait progressivement par le mécanisme de l'accueil sur rendez-vous. Il **fallait donc garantir aux agents comme au public une protection maximale.**

Nous tenons à préciser qu'hormis les paiements en espèces des bons de secours il n'est pas prévu de réception physique dans notre département.

Conclusion

Si vous avez des propositions, des critiques ou tout simplement des remontées d'informations, n'hésitez pas à nous écrire et à réagir.

Tel 06 04 02 63 61 M Robert Franck (Secrétaire du CHS-CT 17)

Tel 06 87 46 81 43 M Buffeteau Roger (Secrétaire de Section)

Protégez-vous et tous vos proches en respectant et en faisant respecter les mesures de distanciations dans les bureaux

Les mesures de distanciations préconisées dans les services (*je préfère parler de sécurité sanitaires à minima*) dans les services sont :

Contactez-nous le plus rapidement possible si ces règles ne peuvent pas être mises en place dans votre service.

Les mesures barrières dans le cadre du PCA au bureau

**Il est rappelé l'importance de faire respecter les mesures barrière et notamment sur le lieu de travail
Se protéger soi-même et protéger les autres est essentiel**

- respecter une distanciation entre collègues de plus de 1 mètre au bureau, dans les zones de repli, de convivialité au restaurant, à la machine à café et même à l'extérieur ;
 - ne pas se serrer les mains, ou s'embrasser ;
 - se laver régulièrement les mains ;
 - utiliser des mouchoirs à usage unique pour se moucher tousser ;
 - éternuer ou tousser dans le pli de son coude ;
 - ne pas passer son combiné téléphonique à un collègue au cours d'une conversation ;
 - nettoyer son combiné téléphonique, son clavier en début de journée ou lorsqu'une autre personne l'a utilisé ;
 - en cas d'utilisation des transports collectif : éviter les heures de pointe et aménager les horaires, préférer d'autres moyens : vélo, deux roues, voiture individuelle, éviter le covoiturage ;
 - dans les bureaux : espacer les postes de travail de 2 mètres, un agent par marguerite, privilégier les bureaux individuels, aérer les bureaux 3 fois par jour pendant 15 mn ;
 - renforcer l'hygiène des locaux : toilettes, poignées des portes, les surfaces en libre service (plan de travail, banque d'accueil, clavier, souris) ;
 - se placer à une distance de 1 m lors de la prise de repas avec des collègues (même en extérieur) ;
 - organiser les réunions en audio ou en visio ;
- si les réunions ont lieu en présentiel, aménager la salle pour qu'elle garantisse une distance minimale entre chaque participant (1,5 m de distance), en réduire la durée, aérer la salle régulièrement (toutes les 2 h).*